FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

PROJET DE LOI 20 : LA FMOQ STUPÉFAITE ET CHOQUÉE

Montréal, le 28 novembre 2014 – CNW/Telbec – La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) est stupéfaite et choquée par le contenu du projet de loi 20 touchant les activités de médecine de famille (AMF) et présenté aujourd'hui à l'Assemblée nationale par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Stupéfaite, car le gouvernement a refusé depuis avril de discuter avec la Fédération de la question de l'accessibilité aux soins de première ligne ; choquée, en raison des mesures autocratiques et indignes d'une démocratie moderne prévues dans le projet de loi.

« Il y a déjà plus d'un an, en octobre 2013, la FMOQ rendait publiques des propositions concrètes qui visaient l'amélioration rapide de l'accessibilité aux médecins de famille. Malheureusement, les autorités gouvernementales, trop préoccupées par les échéances électorales puis par les compressions budgétaires à tout crin, n'ont jamais pris le temps de venir s'asseoir avec nous pour discuter véritablement de la question de l'accessibilité. Nos demandes répétées en ce sens sont restées lettre morte jusqu'à tout récemment. Force est de constater aujourd'hui que le gouvernement actuel n'a jamais été intéressé à collaborer avec les médecins de famille et qu'il choisit inexplicablement la voie de la contrainte et de la confrontation, une voie pourtant condamnée à l'échec et qui ne servira l'intérêt de personne », a déclaré le Dr Louis Godin, président de la FMOQ.

Historiquement, le gouvernement du Québec et les médecins omnipraticiens ont été des partenaires qui ont su collaborer dans l'intérêt de la population. Avec la présentation de ce projet de loi qui soumet en quelque sorte les médecins de famille à des conditions de pratique dignes des belles années de l'empire soviétique, le gouvernement actuel est en rupture directe avec cette collaboration passée. De plus, le souhait gouvernemental de voir dorénavant les quotas de patients inscrits et les pénalités financières régir la pratique de la médecine familiale s'attaque à la qualité même de la médecine familiale pratiquée au Québec en la déshumanisant. En outre, le gouvernement met en péril l'offre de soins de santé dans le réseau hospitalier en raison du rôle unique qu'y jouent au Québec les médecins de famille, qui vient de l'obligation qu'ils ont depuis 1993 d'y travailler un minimum d'heures par semaine. De toute évidence, les décideurs actuels au ministère de la Santé n'ont aucune idée de ce qu'est la pratique de la médecine familiale au Québec en 2014.

« Les 11 et 12 novembre derniers, pour la première fois depuis des mois, l'accès aux soins a semblé intéresser des gens au gouvernement. Des mesures incluses dans le projet de loi 20 concernant la médecine familiale nous ont été alors présentées pour la première et unique fois. Jamais ne fut mentionnée à ce moment l'intention gouvernementale de présenter deux semaines plus tard un projet de loi reprenant ces mesures. Au contraire, tous avaient compris que cette présentation constituait une amorce de discussion. Malheureusement, le gouvernement actuel, fidèle à ses habitudes, n'a pas joué franc jeu avec ses interlocuteurs. Pire, il annonce son intention d'aller de l'avant avec un projet de loi contenant des mesures coercitives strictement mathématiques. De telles mesures coercitives n'ont pas fonctionné dans le passé et celles que présente le projet de loi 20 sont aussi vouées à l'échec. Leur seul résultat tangible sera une perturbation encore plus marquée du réseau de la santé déjà bien fragile, une ostracisation de la médecine familiale au Québec et un découragement des médecins omnipraticiens qui sont au front tous les jours, autant dans les cliniques médicales qu'en établissement », a ajouté le Dr Godin.

Nous invitons donc le gouvernement à faire preuve d'un tant soit peu de bonne foi en délaissant la coercition au profit de la collaboration et à entamer de véritables pourparlers afin que nous améliorions ensemble et de façon durable l'accès aux soins de première ligne. Dans le cas contraire, une chose est sûre : jamais les médecins de famille ne se feront les complices de l'échec annoncé de la nouvelle coercition gouvernementale, telle que définie dans le projet de loi 20. Le gouvernement devra porter seul l'odieux de son échec auprès de nos concitoyens s'il s'entête dans sa doctrine coercitive et mathématique. Après tout, ce sont des gens que l'on soigne, pas des numéros », a conclu le Dr Godin.

-30-

Syndicat professionnel représentant l'ensemble des médecins omnipraticiens du Québec, la FMOQ compte 8800 membres. Sa mission consiste à veiller aux intérêts professionnels et scientifiques de ses membres. Pour plus de renseignements sur la FMOQ, consultez son site Internet au www.fmoq.org

Source : Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Jean-Pierre Dion, directeur des Communications, jpdion@fmoq.org
Marie Ruel, conseillère aux Communications, mruel@fmoq.org
Tél. : 514 878-1911 | sans frais : 1 800 361-8499 | Ligne média : 514 878-9160